



15ème législature

Question N° : 27281	De M. Grégory Besson-Moreau (La République en Marche - Aube)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > chasse et pêche	Tête d'analyse > Chasse - Clôtures - Espaces naturels	Analyse > Chasse - Clôtures - Espaces naturels.
Question publiée au JO le : 10/03/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Grégory Besson-Moreau interroge Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la question des clôtures ou grillages des propriétés privées en Sologne, en Bourgogne ou dans l'Aube, pour ne prendre que ces exemples. Prenons l'exemple de la Sologne. La Sologne est-elle en passe de devenir une prison à ciel ouvert ? Cette prestigieuse terre de chasse est quadrillée par plus de 3 500 kilomètres de grillages et beaucoup de grandes propriétés sont aujourd'hui totalement closes. Depuis 20 ans, des voix s'élèvent au sein de la Sologne, le plus prestigieux territoire de chasse français, pour condamner une certaine pratique de la chasse. Cette ritournelle est toujours la même : celle qui consiste à tirer des animaux captifs dans un parc clos par des grillages de 1 mètre 20 et plus, qui ne permettent pas aux sangliers de circuler et aux cervidés de s'échapper lorsque la clôture est à plus de deux mètres et même parfois surmontée de barbelées. Il aimerait connaître les différentes pistes de réflexion engagées par le ministère. Si clore un terrain privé est un droit légitime, se pose la question des animaux et de leur circulation naturelle. Plusieurs pistes ont été évoquées, notamment l'interdiction de la chasse dans les parcs ou propriétés totalement closes. Il aimerait connaître sa position.